

Comprendre les nouveaux enjeux et l'articulation des acteurs du dispositif de la Protection de l'Enfance (2021)

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ • GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet • 5 rue de la Charrière • Bât. 3 • 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 • E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr • SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais • 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 • E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof • 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 • E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr



Table des matières

CONTEXTE.....	3
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	3
PROGRAMME ET OBJECTIFS.....	3
PUBLIC.....	4
INTERVENANT PRESSENTI.....	4
MODALITES PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION.....	5
EVALUATION DE LA FORMATION.....	5
SANCTION DE LA FORMATION.....	5

CONTEXTE

Le dispositif français de la protection de l'enfance, fondé sur les articles 375 et suivants du Code Civil vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits. En 2019, les mesures de protection de l'enfance représentaient 325 000 mesures dont près de 85 000 mesures administratives et 240 000 mesures judiciaires.

Ce dispositif comprend à la fois des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, le repérage et le traitement des situations de danger et des décisions administratives et judiciaires pour assurer la protection de l'enfant et soutenir sa famille.

La Loi de réforme de la protection de l'enfance du 05 mars 2007 a mis l'accent sur le rôle central du Conseil Départemental comme responsable de la politique de protection de l'enfance sur chaque territoire, la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse assurant également une mission éducative dans le cadre pénal. Toutefois, de nombreux acteurs concourent aux différents volets de sa mise en œuvre et les mesures d'intervention auprès de l'enfant et de sa famille sont multiples.

La Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant complète les dispositions de 2007 dans la définition de cette politique sociale et replace les besoins fondamentaux de l'enfant au centre de l'intervention du dispositif.

Il paraît dès lors essentiel d'apporter aux professionnels des ESMS qui contribuent à la politique de protection de l'enfance ou qui accueillent des enfants relevant de l'ASE une meilleure connaissance de leur cadre d'intervention à la fois dans l'articulation des différents acteurs, dans la diversité des mesures mises en œuvre et des modalités d'accueil, ainsi que dans les nouveaux enjeux posés par la loi de 2016 et l'accueil de publics différents comme les Mineurs Non-Accompagnés ou les enfants relevant également du secteur du handicap.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre l'organisation du secteur de la Protection de l'Enfance
- Mesurer les enjeux des évolutions législatives du secteur et les incidences sur l'évolution des pratiques professionnelles

PROGRAMME ET OBJECTIFS

Jour 1

Les enfants, à protéger :

- La notion d'enfant en danger, en risque ou maltraité : signes et facteurs de risque
- De l'intérêt de l'enfant à la prise en compte des besoins fondamentaux : le rapport de consensus, la Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Les mesures de prévention, d'investigation et de protection :

- Le rôle des différents acteurs dans la prévention : PMI, Education Nationale, SNATED
- Le recueil et l'élaboration des situations préoccupantes : la CRIP
- L'évaluation de la situation de l'enfant : le Projet Pour l'Enfant (PPE)

Panorama des différents niveaux de protection : distinction de la protection administrative et de la protection judiciaire (civil et pénal)

Objectifs pédagogiques poursuivis pour les stagiaires :

- Identifier les différentes dimensions de la Protection de l'Enfance (prévention, investigation, protection)
- Expliquer les évolutions législatives entre la loi du 05 mars 2007 relative à la protection de l'enfance et la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant
- Repérer les différents acteurs de la protection de l'enfance et connaître leurs missions respectives

Jour 2

Organisation de la réponse à apporter à la situation de danger au plan civil :

- Les mesures d'investigation ordonnées par le magistrat
- Les mesures d'accompagnement en milieu ouvert : interventions administratives (AED, AESF, TISF, ...) et judiciaires (AEMO, MJAGBF, MJM)
- Les mesures d'accueil et de placement : l'OPP, les différentes formes d'accueil de l'enfant

Les nouveaux enjeux du secteur de la protection de l'enfance

- L'évolution des publics : les MNA, les enfants en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement, ...
- Les impacts de la Loi de 2016 dans les relations avec les familles
- La prise en compte de la notion de parcours dans la situation des jeunes majeurs
- La désinstitutionalisation dans le secteur de la Protection de l'enfance : le placement à domicile (PAD) ou hors les murs.

Objectifs pédagogiques poursuivis pour les stagiaires :

- Différencier les mesures d'accompagnement et les mesures de protection de l'enfant
- Evaluer l'impact de l'évolution des publics et des modalités d'accompagnement sur les pratiques professionnelles

PUBLIC

Professionnels concourant à la protection de l'enfance ou ayant un intérêt pour le secteur.

INTERVENANT PRESENTI

,

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques, cas pratiques, partage d'expériences

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéo projecteur
- Remise des documents support
- Références bibliographiques

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION

- Quiz pour identifier les connaissances des stagiaires à l'entrée en formation
- Questionnaire individuelle en fin de formation

EVALUATION DE LA FORMATION

L'intervenant vérifiera régulièrement la pertinence de la formation au regard de la théorisation et de l'appropriation de la démarche, cette évaluation est essentiellement qualitative.

L'évaluation finale de la formation se déroule sur la base de recueil des impressions de chaque participant à partir d'un questionnaire d'évaluation - anonyme.

Un compte rendu écrit est adressé au commanditaire et reprend essentiellement les renseignements recueillis par le questionnaire.

Un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation, sera adressé à la Direction de la structure dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

SANCTION DE LA FORMATION

Un émargement aura lieu à chaque séance. Une feuille de présence sera établie par le CREA Grand Est et sera signé par demi-journée par les participants et le formateur.

La formation donnera lieu à l'établissement d'une attestation de formation nominative dont les titulaires pourront se prévaloir.



Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ■ GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet ■ 5 rue de la Charrière ■ Bât. 3 ■ 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 ■ E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr ■ SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais ■ 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 ■ E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof ■ 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 ■ E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr

RIB : CRÉDIT MUTUEL 15629 02901 00034545440 69 ■ **IBAN :** FR76 1562 9029 0100 0345 4544 069
ORGANISME DE FORMATION N°21510001051 ■ **MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES CREAI**